

| |
|---|
| COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 16 mai 2011 |
|---|

Le seize mai deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 10 mai 2010.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (21) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. VIVIEN Gabriel, Mme PICQ Valérie, M. BACCONIN Jean, Mme PREHER Michèle ; Conseillers :, Mme PLANTIER Hélène, M. GIEZEK Edouard, Mme FONTVIEILLE Christine, Mme SIJOBERT Estelle, M. BREURE Laurent, Mme JACQUIER-TREMBLET Marie-Claude, M. SABAUT Steeves, Melle RAMILIEN Béatrice, M. GUILLERMIN François, M. GRIFFON Richard, M. VIAL Thierry, Mme BANCEL Véronique, M. MURAT Roger,.

Absents au moment du vote (6 dont 2 pouvoirs) :

M. BOUCHET Patrick - M. BERTHOLET Bruno (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves) - Mme PEROL Jacqueline - M. BRUEL Alexandre - Mme MEYER Simone - M. BAYON Alexandre (pouvoir donné à M. MURAT Roger)

Secrétaire de séance : (désignée à l'unanimité) Mme BUSSIERE Laurence

→ **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28 mars 2011**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1 - D'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2011.

FINANCES

1) Conclusion d'emprunts et mise en place d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, du Crédit Mutuel et de la Banque de Financement et de Trésorerie pour un montant total de 3 500 000 €

M. Griffon, s'agissant de l'emprunt à taux variable qu'il est envisagé de contracter, rappelle les exemples de collectivités ayant souscrit des produits financiers à risque et les conséquences financières de ces décisions. Il ajoute que même si un tel emprunt n'est pas considéré comme un produit toxique aujourd'hui, on ne peut dire si ce ne sera pas le cas dans quelques années.

M. Bonnefond rappelle qu'il s'agit ici d'un simple emprunt à taux variable basé sur l'Euribor, qui n'a rien à voir avec les exemples évoqués.

M. Guillermin demande si le passage du taux variable au taux fixe est assorti de pénalités dans le cadre du contrat.

M. Bonnefond répond qu'aucune pénalité n'est prévue.

M. Murat demande pourquoi la commune n'a pas consulté la BNP, la Société Générale ou HSBC.

M. Bonnefond répond que des contacts ont été pris avec ces banques, mais que celles-ci montrent peu d'intérêt pour les collectivités territoriales.

M. Sabaut demande quel taux s'appliquerait dans l'hypothèse d'un passage à taux fixe.

M. Bonnefond répond que dans un tel cas, le taux serait celui que la commune négocierait avec la banque le jour de sa décision.

M. Sabaut demande pourquoi cet emprunt n'a pas été capé.

M. Bonnefond répond que cela l'aurait rendu financièrement beaucoup moins intéressant.

M. Guillermin demande quel est le délai de déblocage de l'emprunt.

M. Bonnefond répond que la commune dispose d'un délai de 15 mois, qui amène donc à août 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à la majorité :
(2 voix contre : M. Murat, M. Bayon ; 3 abstentions : M. Griffon, Mme Bancel, M. Vial)

1 - D'approuver la conclusion :

- avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, d'un contrat de prêt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4,17 %,
- avec le Crédit Mutuel, d'un contrat de prêt de 1 000 000 € sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4,17 %,
- avec la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) Collectivités Publiques, d'un emprunt à taux variable de 1 500 000 € sur une durée de 20 ans, au taux Euribor avec marge de 0,70 %,
- la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT) Collectivités Publiques, d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3 500 000, avec application du taux Eonia avec marge de 0,65 %.

2 - D'autoriser M. le Maire à signer les actes y afférents.

2) Admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1 - D'approuver l'admission en non-valeur de ces créances désignées par le Trésorier Municipal, pour un montant total de 1 120,82 €.

2 - De préciser que cette admission en non-valeur sera répartie à hauteur de 65 % (soit 728,53 €) sur le budget annexe « eau potable », et de 35 % (soit 392,29 €) sur le budget annexe « assainissement ».

ASSOCIATION

3) Charte partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire

M. Murat demande quel est le montant de la subvention communale, et quelle réciprocité la convention impose à l'association et au Conseil Général.

M. le Maire répond que la commune verse une subvention de 8600 €, mais que la convention n'impose pas de montant particulier. Elle fixe un certain nombre d'obligations à l'association, mais uniquement dans le cadre du partenariat avec le Conseil Général. L'intérêt de la démarche est de permettre une meilleure rémunération des intervenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver la Charte partenariale pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire,
- 2 - D'autoriser M. le Maire à la signer.

4) Information sur le déroulement de la Biennale de l'Aquarelle 2011

M. Murat informe le conseil de l'existence d'une Biennale de l'Aquarelle à Brioude, qui réunit 40 artistes invités de 11 nationalités, et expose plus de 10 000 œuvres. Il conseille donc aux organisateurs feuillantins de contacter cette commune pour s'inspirer de leur exemple.

M. le Maire rappelle que les choix relatifs à l'organisation de cette manifestation restent uniquement ceux des artistes à l'origine de cette initiative, qui sont libres de procéder comme ils l'entendent.

Mme Picq ajoute que la quantité n'est pas une fin en soi, la qualité des œuvres étant un objectif plus important à ses yeux.

5) Jumelage Soufouroulaye - La Fouillouse : renouvellement du protocole d'amitié et de la convention générale de coopération décentralisée

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

- 1 - D'approuver le renouvellement du protocole d'amitié entre les communes de Soufouroulaye et La Fouillouse,
- 2 - D'approuver le renouvellement de la convention de coopération pour une durée de 3 ans,
- 3 - D'approuver la délégation au comité de jumelage-coopération de La Fouillouse de la maîtrise d'ouvrage des actions de coopération avec Soufouroulaye,
- 4 - D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

| Date | Objet | Tiers | Montant |
|---------|--|------------------------|---------------------------------|
| 22-mars | MAPA - Travaux de maintenance générale et travaux divers sur le réseau d'eau potable | LYONNAISE DES EAUX | 35 000 € HT 41 860 € TTC |
| 22-mars | Chantier Beccaud : test air étanchéité compactage et inspection vidéo | ALPS | 5 579 € HT 6 672.48 € TTC |
| 25-mars | Chantier lotissement Michaud : accès communal | TP BERNARD | 4 965.00 € HT 5 938.14 € TTC |
| 25-mars | MAPA - Assurance Dommages aux biens | SMACL Assurances | 9 263.68 € TTC |
| 25-mars | MAPA - Assurance Responsabilité civile | AXA Assurances | 3 555.59 € TTC |
| 25-mars | MAPA - Assurance Flotte automobile | GROUPAMA | 3 175.13 € TTC |
| 29-mars | Panneaux de signalisation | GIROD SIGNALISATION | 6 245.75 € HT 7 469.92 € TTC |
| 1-avr. | Rue du Vernay : 2 abris bus | COLL EQUIP | 5 320.80 € HT 6 363.68 € TTC |
| 20-avr. | MAPA - Travaux pont sur le furan - Allée du Bief - lieudit les Molineaux | ABS | 27 162 € HT 32 485,75 € TTC |

QUESTIONS DIVERSES

M. Murat demande quelle suite a été donnée aux suggestions formulées par M. Bayon s'agissant de l'aménagement du dépose-minute du parc des Cèdres.

M. le Maire répond que ce sujet est justement en cours d'examen par les services, et qu'une réponse sera adressée à M. Bayon le moment venu.

M. Murat demande pourquoi les travaux d'ajout d'une grille d'eaux pluviales sur la route de Saint-Galmier n'ont pas été réalisés dans le cadre de l'opération prévue sur cette voie, mais après.

M. Bacconin répond que l'utilité de cette grille n'est apparue qu'après les très fortes pluies de juillet 2010.

M. Murat souhaiterait que la municipalité exige de la communauté de communes qu'elle stoppe immédiatement tous les investissements prévus s'agissant de son futur siège social, au vu des décisions du Préfet quant à l'avenir de cet EPCI.

M. le Maire répond qu'une lettre vient justement d'être adressée dans ce sens à la présidente et à l'ensemble des maires pour obtenir l'arrêt de ce projet, ainsi que l'arrêt des projets relatifs à la petite enfance puisque cette compétence ne sera pas reprise par Saint-Etienne Métropole. Il a également demandé à ce que M. Vincent et les services de l'Etat soient mis en mesure de présenter ce projet et ses incidences aux élus, afin de leur permettre d'entendre une autre analyse que celle de la présidente sur cette question.

M. Vial demande quelle sera la position des représentants de la commune dans le cas d'un vote sur l'arrêt des investissements.

M. le Maire et M. Vivien répondent qu'ils voteront pour l'arrêt de ces projets.

M. le Maire ajoute enfin que le conseil municipal devra se prononcer sur le principe de la fusion entre Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier et Saint-Etienne Métropole lors de la prochaine réunion prévue le 17 juin.

Mme Bancel demande des éclaircissements suite aux menaces de certains conducteurs de bus de ne plus circuler rue du Vernay en raison de l'étroitesse de la voie.

M. le Maire répond qu'un problème gênant a effectivement été rencontré en cours de chantier, lorsqu'il est apparu que la largeur de la voie, établie selon les recommandations du Conseil Général, ne permettait pas à deux bus du même Conseil Général de se croiser. Le problème a été résolu en aménageant des zones d'attentes sur la chaussée à trois endroits de la rue.

Séance levée à 21 h 30

* * *

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Vendredi 17 juin 2011 19 h 00